

Le 7 novembre 2005

À : Mme Manon Lapointe
Sûreté du Québec
Bureau du Commandant
District MLLL
(450) 474-7686

De: Mme Manon Fortin
(450)

Nombre de pages : 1

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Mercredi le 21 septembre 2005, je recevais la visite de M. Michel L'Écuyer, Sergent superviseur et M. Serge Parent Junior, Sergent superviseur enquêteur sur mon lieu de travail situé au . des Laurentides à Laval concernant une plainte du Ministre Thomas J. Mulcair et/ou du bureau du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs situé à Laval pour des appels téléphoniques que j'aurais fait au bureau de comté du ministre.

SVP me faire parvenir toutes documentations, mémos, notes, lettres, rapports ou toutes autres formes de documents concernant cette affaire.

Vous remerciant à l'avance de votre compréhension et de votre collaboration, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.



Manon Fortin

Le Gardeur, Québec
J5Z 4C7

Téléphone à domicile : (450)
Cellulaire : (514)



DIRECTION DE L'AUDIT ET DE L'ÉVALUATION

Édifice du port de Montréal, Cité du Havre
Bureau 2200, aile 2
Montréal (Québec) H3C 3R5

Votre référence :

Notre référence : 05-11-128

Le 23 novembre 2005

Madame Manon Fortin

Le Gardeur, Québec
J5Z 4C7

OBJET : Demande d'accès à l'information
Dossier # 005-051116-006

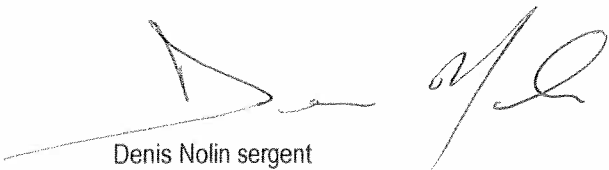
Madame,


Nous accusons bonne réception de votre demande d'accès au dossier cité en référence, datée du 7 novembre 2005.


Le responsable de l'accès traitera et analysera votre demande conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Une fois son traitement achevé, nous serons heureux de vous transmettre une réponse avec tous les renseignements qui peuvent vous être communiqués en application de la Loi sur l'accès.

Pour toute question relative à votre demande, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro de téléphone suivant : (514) 390-8212 en vous adressant à Mme Mona Gharzouzi.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.


Denis Nolin sergent
Adjoint au responsable
Accès à l'information

 (514) 390-8212

 (514) 390-8211

Au service des citoyens

depuis **135 ans**

Un privilège pour notre institution



Le 5 décembre 2005

Madame Manon Fortin

Le Gardeur (Québec)
J5Z 4C7

OBJET: Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des renseignements
personnels* (L.R.Q., c. A-2.1)
N/Réf. : 47578

Madame,

Par la présente nous accusons réception et donnons suite à votre demande reçue le 2 décembre 2005, de la Sûreté du Québec, concernant votre désir d'obtenir copie de toutes documentations, mémos, notes, lettres, rapports ou toutes autres formes de documents concernant la visite de monsieur Michel L'Écuyer, sergent superviseur et monsieur Serge Parent Junior, sergent superviseur enquêteur sur votre lieu de travail situé au boulevard des Laurentides à Laval.

Malheureusement, nous ne pouvons vous transmettre l'information demandée en application des articles 28 et 29 de la loi sur l'accès. En effet, ces renseignements ne peuvent vous être communiqués parce qu'ils pourraient révéler des méthodes d'enquête ou un plan d'action.

Vous trouverez ci-joint l'avis relatif aux recours prévus par le chapitre V de la loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,

ANDRÉ MAROIS

Le 4 janvier 2006

PAR TÉLÉCOPIEUR ET LETTRE RECOMMANDÉE

Commission d'accès à l'information
480 boulevard Saint-Laurent
5^e étage, Bureau 501
Montréal, Québec
H2Y 3Y7

Objet : Demande d'accès à l'information refusée par
Le Ministère de la Sécurité publique
N/Réf. : 47578

Monsieur/Madame,

Suite à ma demande d'accès à l'information envoyée à la Sûreté du Québec le 7 novembre 2005 (dossier no 005-051116-006), celle-ci fût refusée par le Ministère de la Sécurité publique le 5 décembre 2005 (N/Réf. : 47578) lequel évoque les articles 28 et 29 de la loi sur l'accès.

Selon l'article 135 je demande que mon dossier soit révisé étant donné que :

- 1) dans le contexte, les articles 28 et 29 ne trouvent pas application, notamment, parce qu'il n'y a ni crime ni aucune infraction;
- 2) mes droits à l'information en vertu de la loi sont bafoués,
- 3) la loi s'applique aux gouvernements comme aux citoyens.

Ainsi, je réitère que comme citoyenne j'ai le droit de recevoir toutes documentations, mémos, notes, lettres, rapports ou toutes autres formes de documents concernant la visite de policiers enquêteurs de la Sûreté du Québec à mon lieu de travail sans en connaître les motifs réels.

Dans l'attente d'une réponse sous peu, je vous prie d'accepter mes salutations distinguées.



Manon Fortin

Le Gardeur, Québec
J5Z 4C7

(450)

p.j.



Commission d'accès
à l'information
du Québec

Siège social
575, rue St-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: (418) 528-7741
Télécopieur: (418) 529-3102

Bureau de Montréal
480, boul. St-Laurent, bureau 501
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone: (514) 873-4196
Télécopieur: (514) 844-6170

Québec, le 19 janvier 2006

Madame Manon Fortin

Le Gardeur (Québec) J5Z 4C7

OBJET : FORTIN, Manon
c.
Ministère de la Sécurité publique
Dossier : 06 00 39

Madame,

J'accuse réception de votre lettre du 4 janvier 2006 dans laquelle vous faites une demande de révision permise par l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une copie de cette lettre sera transmise au ministère de la Sécurité publique.

S'il y a lieu d'entreprendre une médiation entre les parties, un(e) avocat(e) de la Direction des affaires juridiques communiquera ultérieurement avec vous.

Dans l'intervalle, soyez assuré(e) que cette demande recevra le traitement approprié.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Line Lapointe
Service de l'administration



Commission d'accès
à l'information
du Québec

Siège social
575, rue St-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: (418) 528-7741
Télécopieur: (418) 529-3102

Bureau de Montréal
480, boul. St-Laurent, bureau 501
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone: (514) 873-4196
Télécopieur: (514) 844-6170

Québec, le 19 janvier 2006

Madame Manon Fortin

Le Gardeur (Quebec) J5Z 4C7

OBJET : FORTIN, Manon
c.
Ministère de la Sécurité publique
Dossier : 06 00 24

Madame,

J'accuse réception de votre lettre du 4 janvier 2006 dans laquelle vous faites une demande d'examen de mésentente permise par l'article 42 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. Une copie de cette lettre sera transmise au ministère de la Sécurité publique.

S'il y a lieu d'entreprendre une médiation entre les parties, un(e) avocat(e) de la Direction des affaires juridiques communiquera ultérieurement avec vous.

Dans l'intervalle, soyez assuré(e) que cette demande recevra le traitement approprié.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Cécile Paradis
pour: Line Lapointe
Service de l'administration

LL/cp



Commission d'accès
à l'information
du Québec

Message

À	<i>Maman Fortin</i>	
De	<i>Suzanne Des Roches</i>	
	N° tél.	

Appeler S.V.P.

Rappellera

Désire vous voir

Prendre note
et classer

Prendre note
et faire suivre

Prendre note
et retourner

Prendre note
et me voir

Retourner avec
vos commentaires

Retourner avec
plus de détails

À titre de
renseignement

Pour votre
approbation

Pour votre
signature

Tel que
demandé

Répondre
S.V.P.

Préparer réponse
pour signature

Pour enquête
et rapport

Donner
suite

Commentaires		
Reçu par	Heure	Date
		<i>13/02/2006</i>



Commission d'accès
à l'information
du Québec

Siège social

575, rue St-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: (418) 528-7741
Télécopieur: (418) 529-3102

Bureau de Montréal

480, boul. St-Laurent, bureau 501
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone: (514) 873-4196
Télécopieur: (514) 844-6170

Québec, le 13 février 2006

Madame Manon Fortin

Le Gardeur (Québec) J5Z 4C7

OBJET : FORTIN, Manon
c.
Ministère de la Sécurité publique
Dossier : 06 00 24

Madame,

J'accuse réception de votre lettre du 4 janvier 2006 dans laquelle vous faites une demande de révision permise par l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Une copie de cette lettre sera transmise au ministère de la Sécurité publique.

S'il y a lieu d'entreprendre une médiation entre les parties, un(e) avocat(e) de la Direction des affaires juridiques communiquera ultérieurement avec vous.

Dans l'intervalle, soyez assuré(e) que cette demande recevra le traitement approprié.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Line Lapointe
pour: Line Lapointe
Service de l'administration

LL/cp

Le 18 février 2006

8

A : M. Jacques St-Laurent
575, rue St-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : (418) 528-7741
Télécopieur : (418) 529-3102

De : Manon Fortin

Le Gardeur

Téléphone : (450)

Télécopieur : (450)

Objet : demande de révision accélérer

Fait a remarqué le no. Du dossier n'ai jamais le même

23 novembre 2005 #dossier : 005-051116-006 référence : 05-11-128

5 décembre 2005 (L.R.Q., c. A-2.1) #Réf. : 47578

19 janvier 2006 # dossier : 06 00 39

19 janvier 2006 # dossier : 06 00 24

13 février 2006# dossier : 06 00 24

M. suite a notre conversation téléphonique du 17 février 2006 je vous demande toutes documentations, mémo, notes, lettres, rapports ou toutes documents concernant la visite de policiers enquêteurs de la Sûreté du Québec a mon lieu de travail le mercredi 17 septembre 2005 sans en connaître les motifs réels le plus rapidement possible, car depuis que j'ai reçu cet accusé de réception le 5 décembre 2005 de M. André Marois qui mentionne les articles 28 et 29 de la loi sur l'accès a l'information me cause préjudice.

Dans l'attente d'une réponse sous peu, je vous remercie à l'avance de votre compréhension.



Manon Fortin



Commission d'accès
à l'information
du Québec

Siège social
575, rue St-Amable, bureau 1.10
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone: (418) 528-7741
Télécopieur: (418) 529-3102

Bureau de Montréal
480, boul. St-Laurent, bureau 501
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone: (514) 873-4196
Télécopieur: (514) 844-6170

Québec, le 5 mai 2006

Madame Manon Fortin

Le Gardeur (Québec) J5Z 4C7

**OBJET : Demandes faites par Madame Manon Fortin
N/Réf. : 06 00 24 et 06 00 39**

Madame,

Suite à votre lettre du 18 février et à vos deux appels téléphoniques par la suite, je vous informe que le président de la Commission d'accès à l'information a donné instruction à madame Pierrette Mailhot, responsable des rôles, pour que votre cause soit fixée rapidement.

Nous communiquerons avec vous par le biais d'un avis de convocation dès qu'il y aura une date de disponible.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Joanne Audy
Service de l'administration